



Gedinne

Le club de badminton de Gedinne a le plaisir de vous inviter à son tournoi officiel des 3 et 4 avril 2010 reconnu par la LFBB pour les catégories C1-C2-D.

Toutes les disciplines seront jouées en poules si possible!

Attention inscriptions limitées!

Renseignements et règlements du tournoi:

Lieu: Centre Sportif de la Houille, rue de la Morie 5575 Gedinne

Dates: les 3 et 4 avril 2010.

Catégories: C1-C2-D

Disciplines: les doubles le samedi et les simples le dimanche

Pas la même discipline dans 2 catégories différentes.

Maximum 3 disciplines par joueur.

Volants à charge des joueurs: YONEX MAVIS 300

YONEX AEROSSENSA 20

Inscription à renvoyer (courrier-fax-mail) pour le 13 mars 2010:

Anne-Michèle Allebroeck

Rue de Dinant, 19, 5575 Gedinne

Gsm: 0476/668558 (après 17h)

Fax: 061/587820

E-Mail: allebroeck_am@hotmail.com

Attention toute inscription envoyée par mail sera confirmée dans les 72 h

Droit d'inscription: 5€ par discipline, payable dans la salle

Tirage au sort: le 22 mars 2010 à 20h00, rue de Dinant, 19, 5575 Gedinne

Juge arbitre: Dominique Gilles

Responsable anti-dopage: Etienne Marchal

Comité organisateur: Anne-Françoise Adnet, Anne-Michèle Allebroeck, Samuel Divoy, Géraldine Giot, Anne-Sophie Giot et Catherine Waringer.

Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les dispositions de nature à assurer le bon déroulement du tournoi, y compris la limitation du nombre d'inscriptions.

Règlement : le tournoi se joue selon les règles de la L.F.B.B.

Les joueurs prenant des médicaments doivent, avant le début de la compétition avoir envoyé au responsable de la Commission Médicale LFBB, une autorisation à usage thérapeutique (A.U.T.) disponible sur le site www.lfbb.net complétée par le médecin traitant.

Les participants en possession d'une attestation médicale remettront celle-ci à E. Marchal, responsable pour le contrôle antidopage sous pli fermé avant de jouer.

Les joueurs souhaitant se faire coacher lors d'une rencontre sont tenus, au début de la partie, de désigner à leur(s) adversaire(s) ainsi qu'à l'arbitre de la rencontre ou JA, le nom de la personne qui leur servira de coach. Une tenue réglementaire sera exigée conformément à l'article 518.

Les participants ne peuvent pas quitter la salle sans la permission expresse du Referee.

Le droit d'inscription reste dû, même si le joueur ne prend pas part aux rencontres.

Exception faite par application de l'article 112. Les documents justifiant l'absence sont à rentrer auprès de Jacques Vanhoudt, responsable des documents tournois (jacques.vanhoudt@skynet.be – Rue des Cytises 29 – 4460 Grâce-Hollogne).

Les inscriptions seront enregistrées selon leur ordre d'arrivée et seront limitées.

Au cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant la discipline sera couplée à une série supérieure.

Chaque joueur doit être prêt à jouer ½ heure avant l'heure prévue pour chacun de ses matches.

Les partenaires doivent confirmer l'inscription du double

PETITE RESTAURANTION DURANT LE TOURNOI